



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 16 mai 2024

## BILAN ANNUEL DES INFRACTIONS ANTI-LGBT+ ENREGISTRÉES EN 2023

Retrouvez la publication ici

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) Interstats Info Rapide 38, paru le 16 mai 2024

Le SSMSI publie en cette veille de journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie son bilan annuel sur les infractions anti-LGBT+ enregistrées par la police et la gendarmerie nationales en 2023 sur le territoire français.

Dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration des conditions d'accueil des victimes d'infractions anti-LGBT+ par les services de police et de gendarmerie, les infractions anti-LGBT+ enregistrées augmentent de 13 % après une hausse plus modérée en 2022 (+3 %). Les crimes et délits anti-LGBT+, les infractions les plus graves, augmentent de 19 % en 2023, soit une augmentation plus élevée que celle observée en 2022 (+13 %). Les contraventions anti-LGBT+ sont également en hausse (+4 %) après la baisse inédite de 9 % en 2022. Depuis 2016, ces actes ont fortement progressé: +13 % en moyenne par an pour les crimes et délits et +10 % en moyenne par an pour les contraventions.

4 560 infractions anti-LGBT+ ont été enregistrées, principalement dans les communes de plus de 200 000 habitants et notamment à Paris.

Les victimes de crimes et délits anti-LGBT+ sont majoritairement des hommes (72 % en 2023) et les moins de 20 ans (49 %). Les mis en cause sont aussi principalement des hommes et des jeunes (31 % ont moins de 20 ans).

En 2023, les services de police et de gendarmerie nationales ont enregistré 4 560 infractions anti-LGBT+ sur l'ensemble du territoire français : 2 870 crimes ou délits et 1 690 contraventions.

Un tiers de ces infractions anti-LGBT+ enregistrées sont des injures ou diffamations (34%). Les atteintes aux personnes et les menaces représentent respectivement près de 20% des infractions enregistrées. Celles-ci sont davantage commises dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants et notamment à Paris. Enfin, 9% des infractions sont en lien avec le numérique.



Liberté Égalité Fraternité



Plus de 70 % des victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés sont des hommes et 49 % a moins de 30 ans, dont 7 % ont moins de 15 ans. Par ailleurs, les mis en cause pour crimes ou délits anti-LGBT+ sont principalement des hommes (80 %) et près de la moitié (49 %) ont moins de 30 ans.

Selon l'enquête de victimation Vécu et ressenti en matière de sécurité du SSMSI, les personnes appartenant à une minorité sexuelle (homosexuelles, bisexuelles ou autres) sont plus souvent victimes en 2021 d'atteintes aux personnes (selon le type d'atteintes) que celles se déclarant hétérosexuelles (de 1,7 à 12 fois plus souvent victimes). Une part importante de ces atteintes sont toutefois encore inconnues des services de police et de gendarmerie. Le dépôt de plainte est une démarche encore très peu effectuée par les victimes: environ 20% des victimes de menaces ou violences anti-LGBT+ et seulement 5 % des victimes d'injures anti-LGBT+ déclarent avoir porté plainte en moyenne sur la période 2012-2018, selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (Insee-ONDRP-SSMSI).

Cette publication est accompagnée de données complémentaires, notamment des données départementales (2016-2023).

## À propos du SSMSI

Au sein du ministère de l'Intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance.

Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet <a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats</a>

Contact presse: <a href="mailto:ssmsi-communication@interieur.gouv.fr">ssmsi-communication@interieur.gouv.fr</a>

SSMSI sur internet SSMSI sur X SSMSI sur LinkedIn SSMSI sur Instagram